

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Désignation d'un membre au Pôle Canal

Le Pôle canal du Midi a été mis en place en 2001 pour favoriser la préservation sur et autour du canal du Midi. Cette instance, présidée par le Préfet de région et animée par la DREAL, se réunit 2 à 3 fois par an.

Sa mission est d'accompagner les porteurs de projets et les collectivités en vue d'améliorer la prise en compte de la préservation du bien et de faciliter l'instruction des autorisations administratives.

Le Pôle Canal :

- est saisi par le porteur de projet ou le service instructeur (État ou collectivité), avant le dépôt du dossier lorsqu'il est situé en site classé, et suffisamment tôt pour que les recommandations puissent être prises en compte.
- émet des recommandations et veille à la bonne prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux liés au canal du Midi dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU).
- assure le suivi et l'accompagnement des études spécifiques d'aménagement.
- contribue à la définition des documents-cadre régionaux sur les projets impactant le paysage.
- assure également un travail d'information, de sensibilisation et de concertation.

Il est proposé au Syndicat mixte de désigner un élu référent pour participer aux réunions du Pôle Canal.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, désigne Jean ARCAS en tant qu'élu référent pour participer aux réunions du Pôle Canal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.



